

Le Canada — Vers une population en meilleure santé, un citoyen à la fois Les Canadiens doivent assumer une responsabilité accrue à l'égard de leur santé.

Présenté par le Conseil canadien sur les soins de santé intégrés, en juin 2009

La bonne santé d'un pays commence par celle de sa population. Mais quelle est la responsabilité *de chaque Canadien* à l'égard du maintien et de l'amélioration de son état de santé? Quelles mesures devons-nous prendre, à titre individuel et collectif, pour favoriser et promouvoir une meilleure santé?

Au cours des dernières années, nous avons constaté un intérêt marqué à l'égard des changements et des enjeux avec lesquels doit composer le système de santé canadien et qui ont une influence sur la santé des Canadiens. Toutefois, malgré un mouvement en faveur du changement, le système continue de privilégier les soins aux personnes malades au lieu de miser sur la prévention.

La gestion de notre système de santé coûte trop cher. La responsabilisation personnelle est le fondement d'un système de santé durable, reposant sur la promotion d'une bonne santé chez l'ensemble des Canadiens.

À la rencontre qui a eu lieu à Montréal, en juin 2009, le Conseil canadien sur les soins de santé intégrés (CCIH) a soulevé la question de la responsabilité des Canadiens à l'égard de leur santé. Il s'agit d'un sujet complexe, dont les multiples facettes peuvent être abordées sous différents points de vue. Le Conseil a traité des enjeux suivants :

- Importance de la terminologie : soins de santé ou soins aux personnes malades, responsabilité ou implication;
- Avantages que procure une approche intergouvernementale et interministérielle (combinaison des efforts des ministères de la Santé, de l'Environnement et des Finances, par exemple);
- Obligation de rendre compte et incitatifs;
- La politique de santé et sa relation avec les saines habitudes de vie;
- Rôle de premier plan d'autres intervenants, notamment les employeurs et les collectivités locales;
- Résultats chiffrés de la responsabilisation des Canadiens à l'égard de leur santé.

Nous devons susciter l'engagement des citoyens, des employeurs et du gouvernement en ce qui concerne la responsabilisation individuelle à l'égard de la santé — et ce, dès maintenant.

Susciter l'engagement des citoyens

« Ma santé m'appartient, à moi d'en prendre soin. »

Pourquoi est-il important que les Canadiens assument une responsabilité accrue à l'égard de leur santé?

- Tout le monde veut vivre plus longtemps et bénéficier d'une meilleure qualité de vie.
- Les autres ne peuvent décider pour nous-mêmes en matière de santé.
- Une population composée de personnes en bonne santé se traduit par une diminution du coût des services de santé, qu'ils soient payés à même les impôts, les programmes de rémunération ou l'épargne personnelle.

Quelles mesures les Canadiens peuvent-ils prendre à cet égard ?

- La première et plus importante étape consiste à mettre l'accent sur les choses que l'on peut contrôler : le régime alimentaire, l'exercice physique, l'usage du tabac, des drogues et de l'alcool et le respect des traitements prescrits.
- Vous devez connaître vos antécédents familiaux et subir les examens nécessaires.
- Vous devez défendre vos propres intérêts et faire des choix éclairés à l'égard de votre santé.
- Demandez à votre employeur de faciliter les bons choix au travail, par exemple en vous donnant accès à un centre d'activité physique et à des aliments sains.
- Faites de la santé une partie intégrante de votre quotidien : commencez par de petits pas et privilégiez les méthodes simples, puis développez de façon durable des habitudes de vie saines.

Susciter l'engagement des employeurs

« L'amélioration de la santé des employés se traduit par des résultats tangibles pour l'entreprise. »

Pourquoi est-il important que les employeurs aident leurs employés à prendre leur santé en main?

- Les employés en santé sont plus productifs et coûtent moins aux programmes d'avantages sociaux.
- En mettant l'accent sur la santé des employés, l'entreprise accroît leur fidélité envers elle et est en mesure d'attirer plus facilement et de retenir les meilleurs talents.
- La responsabilisation personnelle s'inscrit dans une culture d'entreprise efficace et va de pair avec la santé des employés.

Quelles mesures les employeurs peuvent-ils prendre?

- Instaurer des plans de perfectionnement personnel qui mettent l'accent sur la santé comme facteur de développement et de responsabilisation.
- Élaborer des programmes d'avantages sociaux qui procurent une responsabilité individuelle accrue.
- Créer un environnement qui favorise un mode de vie plus sain (en offrant des repas santé à la cafétéria ou un remboursement de l'adhésion à un centre de conditionnement physique, par exemple).

Susciter l'engagement des gouvernements

« L'amélioration de la santé des personnes est le secret d'un système de santé durable. »

Pourquoi est-il important que les gouvernements aident les citoyens à prendre leur santé en main?

- L'amélioration de la santé individuelle est un facteur critique pour la durabilité du système de santé.
- Quand la population est en santé, le coût des soins de santé est moindre à long terme.
- Une société plus en santé peut utiliser ses ressources limitées pour les besoins les plus pressants et permet au gouvernement de tenir ses promesses en matière de soins de santé.

Quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre?

- Décloisonner ses services ministériels, notamment dans les ministères de la Santé et de l'Environnement et en matière de planification urbaine.
- Créer des ministères influents en matière de promotion de la santé.
- Établir des objectifs clairs et mesurables en matière de santé individuelle.
- Adopter les meilleures pratiques en vigueur au sein d'autres administrations et d'autres pays.
- Appliquer le concept de la « sainte taxe » pour contrer les mauvaises habitudes alimentaires.

Prochaines étapes

Le CCIH a cerné des domaines potentiels de recherche et s'applique à mieux les délimiter, pour appuyer la recherche de solutions. Ces domaines sont notamment les suivants :

- Établir le coût de « ne rien faire » pour la promotion de la santé individuelle;
- Identifier les ressources affectées à la promotion de la santé, à tous les échelons;
- Quantifier le rendement des sommes consacrées à la promotion de la santé;
- Identifier les meilleures pratiques mises en œuvre dans tout le Canada et dans les autres pays;
- Évaluer l'influence de l'opinion publique sur l'élaboration des politiques jusqu'à maintenant;
- Établir un « ratio de dépenses » qui force une proportion croissante du budget total de la santé qui devrait être consacrée à la promotion de la santé.

Inscrivez-vous afin de recevoir le prochain document de travail du CCIH

Le CCIH publiera plus tard en 2009 un document de travail sur la responsabilité des Canadiens à l'égard de leur santé. Pour en recevoir un exemplaire, veuillez communiquer avec Ginette David (ginette.david@sanofi-aventis.com) et demander que votre nom soit inscrit sur la liste de distribution du CCIH.

Le Conseil canadien sur les soins de santé intégrés

Le Conseil canadien sur les soins de santé intégrés est un groupe de réflexion indépendant et non aligné qui a pour mandat « d'orienter et de susciter le changement... [ainsi que] d'établir des ponts entre les éléments du système de soins de santé ». Créé en 1997, le CCIH vise à aider les Canadiens à mieux comprendre les enjeux en émergence dans le secteur des soins de santé.

Le CCIH prône l'établissement d'un système de soins intégrés qui trouve le juste équilibre entre la qualité, l'accessibilité et les coûts en vue de favoriser une meilleure santé chez tous les Canadiens. Nos membres comprennent des guides d'opinion clés issus du secteur privé de la santé, des consommateurs et des professionnels de la santé. Les activités du CCIH sont financées, sans lien de dépendance, au moyen de subventions à visées éducatives de sanofi-aventis qui ne font l'objet d'aucune contrainte. De plus, le CCIH exprime sa reconnaissance à l'endroit du soutien qu'il reçoit sous forme de temps et d'aide de la part de ses membres et de leurs employeurs.

Personnes-ressources pour les médias :

Marilee Mark, présidente
CCIH

519 594-5917

Marilee.Mark@manulife.com

John Elliott, Président, Communications
CCIH

905 841-1124

John.Elliott@sanofi-aventis.com

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous à info@ccih.ca ou visitez notre site Web : www.ccih.ca